

SEANCE DU 21 JANVIER 2021

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, LABAS. O, GEAIX. G, Mrs DEVESSIER. P, SAPIN. R, BENQUET. C, CHEFDEVILLE. D, REINE. V, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

Excusées : Mmes VIALTAIX. M, SIMON. L.

Absent: Mr PEYRAUD. C.

Pouvoirs : Mme VIALTAIX. M à Mme VENTENAT. MF, Mme SIMON. L. à Mr CHEFDEVILLE. D.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 17/12/2020.
Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

ACCUEIL ET ATTRACTIVITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMCOM

Madame LOILLIER Rachel, chargée de mission Accueil-Attractivité à la Communauté de Communes, a été recrutée dans le cadre de l'appel à projet « Massif Central », dont la comcom a été lauréate. Mme LOILLIER pilote le déploiement de la stratégie et centralise les demandes des nouveaux arrivants sur le territoire.

Elle présente au conseil municipal la politique d'accueil et d'attractivité pour encourager la venue de nouveaux habitants et faciliter leur installation.

Ce programme d'action comporte 4 axes :

- Développer une nouvelle culture de l'accueil
- Construire une offre globale d'installation
- Accompagner les porteurs de projets (au sens économique)
- Promouvoir le territoire

Madame LOILLIER explique en détail ces axes puis évoque le planning prévisionnel du déploiement qui se fera sur 2021/2022. Puis, un temps d'échange avec les élus s'organise autour de la thématique accueil-attractivité.

Le document de présentation de Madame LOILLIER est annexé au présent compte-rendu.

REMBOURSEMENTS PACIFICA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'émission d'un avis de remboursement de 549.28 €, émis par PACIFICA et correspondant aux travaux effectués par l'entreprise DAGUET dans la salle de l'ancienne cantine suite aux dégradations causées par le fils de Monsieur DUGAT. Elle propose à l'Assemblée d'accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- D'accepter cet avis de remboursement d'un montant de 549.28 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

REMBOURSEMENT ENEDIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'émission d'un avis de remboursement de 20.00 €, émis par ENEDIS.

Elle propose à l'Assemblée d'accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- D'accepter cet avis de remboursement d'un montant de 20.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

ENCAISSEMENT DEFENSE INCENDIE VITANUTRITION.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation d'une défense incendie extérieure partagée entre la commune et l'entreprise VITANUTRITION sis rue Sagne Jurade. Elle rappelle la convention précisant une participation financière à hauteur de 50% pour chacune des parties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le règlement des travaux de défense incendie à hauteur de 50% de l'entreprise VITANUTRITION pour la somme de 1 620.74 €, comme précisé dans la convention annexée à la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

CONVENTION CNRACL.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse. Il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes, et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité.

La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre de Gestion et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. Madame le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la Commune,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

MODIFICATIONS STATUTS DU SDEC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDEC est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité (AODE) sur le département de la Creuse et à ce titre, est maître d'ouvrage sur un certain nombre de travaux de réseaux : renforcements et sécurisations sur les réseaux, enfouissements et extensions de réseaux basse tension.

L'ensemble des 256 communes et 9 intercommunalités du département adhèrent au SDEC.

Le SDEC a également développé depuis plusieurs années des compétences optionnelles (exercées par convention de mandat ou transfert de compétence) au bénéfice de ses adhérents : éclairage public, maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables.

Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en partenariat avec des collectivités du département. Le bilan révèle un maillage du territoire creusois encore insuffisant et hétérogène avec la persistance de zones blanches importantes.

Aussi, pour répondre aux besoins du territoire et des collectivités et conformément à l'article L5211-20 du C.G.C.T, le comité syndical réuni le 08 décembre dernier a délibéré et approuvé une modification statutaire intégrant la compétence mobilités durables afin de proposer aux collectivités qui le souhaiteront de transférer au SDEC la compétence. Le SDEC pourrait ainsi poursuivre et achever le déploiement des IRVE en prenant en charge l'investissement et l'exploitation des infrastructures.

La modification statutaire approuvée comprend l'ajout à l'article 3 des statuts **d'un chapitre MOBILITES DURABLES (compétence optionnelle)** :

« -Au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE)

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités préalablement au transfert de la compétence IRVE sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

-Au titre des infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures de ravitaillement en gaz naturel et biogaz naturel de véhicules dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités préalablement au transfert de la compétence infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

Par ailleurs, Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'évolution de la carte intercommunale du département en 2020 (défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse), l'article 1 des statuts du SDEC a été adapté en mettant à jour la liste des communautés de communes et agglomération.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEC ratifiés par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2014,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC en date du 08 décembre 2020 approuvant une modification statutaire,

Considérant que le SDEC engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

DETR 2021 : EQUIPEMENT SPORTIF.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour aucune information concernant les aides de l'ANS (agence nationale du sport) n'est disponible. C'est pourquoi afin de prévenir une éventuelle baisse de subvention, elle propose à l'assemblée de déposer un dossier DETR dans le cadre du programme équipement sportif 2021. Cette action peut être affectée sur la rubrique 5 « EQUIPEMENT SPORTIF ».

Le financement s'établit comme suit :

➤ Montant des travaux	62 843.40 € H.T
➤ DETR 40%	25 137.36 € H.T
➤ Contrat Booster 20%	12 568.68 € HT
➤ Autofinancement	25 137.36 € H.T

Le solde 25 137.36 € H.T sera inscrit au budget 2021 et financé par prélèvement sur le budget communal au 2313-14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

DETR 2021 : MAIRIE.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de DETR 2021 dans le cadre du programme informatique 2021. Cette action peut être affectée sur la rubrique 6 « MAIRIE ».

Le financement s'établit comme suit :

➤ Montant des travaux	4 982.48 € H.T
➤ DETR 50%	2 491.24 € H.T
➤ Autofinancement	2 491.24 € H.T

Le solde, 2 491.24 € H.T sera inscrit au budget 2021 et financé par prélèvement sur le budget communal au 2183 – 84.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

REUNION CABINET LLAA ET GESTIONNAIRES DE RESEAUX

Monsieur DESGRANGES rend compte au conseil municipal de la réunion de ce mercredi 20 janvier 2021 avec le cabinet d'étude LLAA et les gestionnaires de réseaux.

Etaient présents :

- Mrs VENTADOUR et BORDAS - SDEC
- Mme PHILIPPE - UTT d'Aubusson
- Mr NORE – Communauté de communes

Excusés :

- Mme ROBARD - ORANGE
- Mr ROULLAND – SIAEPA

Assainissement:

L'appel d'offre sera réalisé au mois de février 2021.

SDEC :

Cette partie comporte deux dossiers : un pour l'enfouissement et un second pour l'éclairage public.

L'enfouissement se fera en lien avec ORANGE. Le SDEC prend en charge 100% des travaux. L'hypothèse d'une tranchée commune électricité et eau a été abordée.

L'éclairage public est à la charge de la commune. Une demande écrite devra être adressée au SDEC pour solliciter une assistance technique.

Monsieur DESGRANGES informe l'assemblée que la durée des travaux sera d'environ 7 mois au vu des délais d'intervention d'ENEDIS qui doit réaliser les branchements.

SIAEPA :

Dans le cas où il sera nécessaire de procéder au changement et à la mise en place de tuyaux d'alimentation d'eau, aucune substitution de la commune au SIAEPA n'est possible pour mener à bien ces travaux.

UTT :

Les travaux de réfection de la RD 39 s'étendront de l'entreprise FAUCHER jusqu'au bout de la rue du Couvent. Mme PHILIPPE a expliqué qu'il faudra procéder par tranches successives sur deux années pour que le dossier soit validé. Une réflexion sera également menée pour abaisser la vitesse dans le Bourg.

Calendrier :

Mr DESGRANGES précise que le dossier d'appel d'offre sera bouclé pour le dernier trimestre 2021.

Présentation de l'étude à la population :

Compte tenu des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la pandémie. Il n'est pas possible d'organiser une réunion de présentation de cet avant-projet. Afin de ne pas prendre de retard dans la mise en œuvre du projet, la commune propose au cabinet LLAA de réaliser une présentation auprès de la population en libre accès aux heures d'ouverture de la mairie dans la salle de l'ancienne bibliothèque. Un espace d'affichage de planches avec calques et explications sera proposé. Il sera possible de consulter les documents qui seront accompagnés d'un registre afin de recueillir les avis des uns et des autres.

La communication des dates de cette présentation se fera par le biais de PanneauPocket, le site internet de la commune, la presse locale mais également par un mailing de la Poste.

MARCHE ALIMENTAIRE

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Mr ROHRBACH qui propose d'organiser un marché alimentaire hebdomadaire sur la commune. Il souhaite présenter ce projet aux conseillers municipaux. Madame le Maire propose de le recevoir lors de la prochaine séance du conseil municipal au mois de février en début de séance. Le conseil municipal accepte cette proposition et trouve cette idée très intéressante.

TRAVAUX EN COURS

Salle du conseil municipal :

Madame le Maire informe l'assemblée du commencement des travaux dans la salle du conseil municipal. Après réflexion, il semble opportun de refaire la petite salle attenante. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Système d'alarme :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en place du système de sécurité dans le château. L'installation sera prochainement finalisée.

Champ de la Plaine :

Madame le Maire le Maire informe l'assemblée du remplacement du ballon d'eau chaude au logement 4 Champ de la Plaine. Celui-ci est tombé en panne durant les vacances de Noël. Les locataires n'ayant plus d'eau chaude avec un enfant en bas âge, Madame le Maire leur a proposé de bénéficier du gîte n°60 pour prendre leur douche.

Monsieur CHEFDEVILLE précise que la VMC a également été changée.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les chiffres du recensement de 2018. La population s'élève à 703 habitants contre 730 l'an passé. Madame le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les solutions qui permettraient d'enrayer cette baisse. Elle souhaite également que des réunions des différentes commissions soient organisées.

PROJET DE TERRITOIRE

Madame le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point à la prochaine séance. Elle précise tout de même que plusieurs commissions seront mises en place pour travailler sur les différents axes de ce projet.

AIDES COVID

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une première vague d'aides COVID de la communauté de communes. Elle rappelle la participation du département, de la communauté de communes et de la commune de MERINCHAL.

Elle informe l'assemblée qu'une seconde vague d'aides est prévue et que le règlement d'attribution sera revu lors de la prochaine réunion de la commission économique.

Tous les artisans et commerçants ont été informés de ces aides COVID par le biais de la communauté de communes, des chambres consulaires et de la mairie.

AXIONE

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un rendez-vous avec l'entreprise AXIONE, chargée du déploiement de la fibre sur le territoire, pour l'installation d'un bâtiment de nœuds de raccordement. Après plusieurs emplacements évoqués, celui retenu est au niveau du stade annexe, le long de la haie.

QUESTIONS DIVERSES

Sully du Montaurat :

Madame le Maire propose à l'assemblée de faire appel au CIRCE d'Auzances pour débiter le Sully tombé cet été sur le village du Montaurat. Elle propose que l'association du Montaurat participe à ces travaux. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Entreprise ANIORTE :

Madame le Maire rend compte à l'assemblée d'un entretien avec Mr ANIORTE concernant les travaux de voirie. Ce dernier a expliqué pouvoir réaliser des travaux de voirie en sous-traitance avec le SIVOM d'Auzances-Bellegarde.

Miroir au Montalon :

Monsieur SAPIN demande l'installation d'un miroir au Montalon. Madame le Maire l'informe que le nécessaire sera fait.

La séance est levée à 23h30